

Formulaire harmonisé 2006 du PCSRA pour les sociétés, les coopératives et les particuliers de catégorie spéciale

Une des grandes priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux est d'améliorer la prestation du PCSRA. Aussi, dans le but de faciliter le processus de présentation des demandes, l'Administration du PCSRA a simplifié le formulaire harmonisé 2006 et réduit de manière significative la quantité de renseignements que doivent fournir les participants.

Quand les sociétés, les coopératives et les particuliers de catégorie spéciale pourront-ils se procurer le formulaire harmonisé?

Le formulaire harmonisé 2006 du PCSRA pour les sociétés, les coopératives et les particuliers de catégorie spéciale a été diffusé le 21 novembre 2006. On peut se le procurer dans les provinces et territoires où le PCSRA est exécuté par le gouvernement fédéral : Territoire du Yukon, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les producteurs des autres provinces et territoires doivent communiquer avec l'Administration provinciale ou territoriale du PCSRA pour savoir comment obtenir leur formulaire.

Quand puis-je présenter ma demande si la fin d'exercice de mon exploitation ne correspond pas à la fin de l'année civile?

Vous pouvez présenter une demande une fois qu'est terminé l'exercice financier de votre exploitation et que vous êtes en mesure de remplir et présenter à l'ARC votre formulaire d'impôts sur le revenu.

Est-ce qu'on m'enverra une trousse?

Oui. Une trousse sera envoyée à tous les producteurs qui ont choisi un niveau de protection pour l'année de programme 2006. Pour les producteurs dont l'exercice financier se termine entre le 1^{er} janvier et le 31 août, la trousse sera postée en décembre, alors que tous les autres producteurs obtiendront la leur environ deux mois après la fin de leur exercice financier.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour recevoir un formulaire harmonisé 2006, communiquez avec l'Administration du PCSRA en composant sans frais le **1 866 367 8506** ou visitez le site Web du programme à l'adresse **www.agr.gc.ca/pcsra**.

